



# PLAN DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



# LA DEMARCHE D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

**L'établissement d'un Plan de Développement Territorial doit contribuer au développement du basket sur chaque territoire.**

Pour se faire, il y a lieu de respecter les 4 étapes suivantes:

1. D'analyser la situation, l'état des lieux, les forces et faiblesses, les menaces et opportunités d'un territoire, de ses particularités,
2. De fixer les objectifs à atteindre (ex. augmentation de licenciés, création de clubs, école de mini-basket, accès au haut-niveau), de les prioriser,
3. D'inventorier les actions nécessaires, voire indispensables qui permettront d'atteindre ces objectifs.
4. De bâtir un Plan de Développement Territorial, réaliste, et solliciter le soutien fédéral, conformément à son Schéma de Développement Territorial.

## ETAPE 1 :

## ANALYSE DE LA SITUATION DU TERRITOIRE

La 1<sup>ère</sup> étape est importante, car elle doit permettre d'évaluer de façon pragmatique la situation d'un territoire. La Ligue ou Comité concerné peut (doit) également se rapprocher des territoires voisins pour évaluer également les synergies possibles.

Cet état des lieux (un SWOT) doit permettre de mieux connaître les forces et faiblesses, les menaces et opportunités d'un territoire et ses particularités.

La CDT et les services de la FFBB sont là pour aider et accompagner chaque territoire lors de cette première étape.

## ETAPE 2 : FIXATION ET PRIORISATION DES OBJECTIFS

La 2<sup>ème</sup> étape est également importante, car elle doit permettre de fixer les objectifs à atteindre (ex. augmentation de licenciés, création de clubs, école de mini-basket, accès au haut-niveau, politique de l'emploi), et surtout de les prioriser.

La CDT et les services de la FFBB sont là pour aider et accompagner chaque territoire lors de cette deuxième étape.

La 3<sup>ème</sup> étape consiste à définir les actions indispensables pouvant permettre d'atteindre ces objectifs.

### Exemples d'actions permanentes :

- Forum
- Fête mini basket
- Basket Écoles
- Créations clubs, coopérations territoriales de clubs
- Basket féminin
- Formation (dirigeants, techniciens, officiels).

### Autres exemples d'actions :

- Citoyennes (développement durable, cohésion sociale)
- 3x3, basket en entreprise, sport santé
- Sections sportives locales (collèges et lycées)
- Évènementiel
- Actions spécifiques aux structures

La CDT et les services de la FFBB sont là pour aider et accompagner chaque territoire lors de cette troisième étape.

## ETAPE 4 :                   ETABLISSEMENT DU PDT ET SOUTIEN FEDERAL

La 4<sup>ème</sup> étape consiste en l'établissement du Plan de Développement Territorial, réaliste, et la demande de soutien fédéral, conformément à son Schéma de Développement Territorial.

Pour ce faire, la demande d'intervention fédérale sera étudiée sur la base d'un document (fiche action + budget prévisionnel prévoyant la part emploi, et/ou les mises à dispositions de moyens humains, de matériel et évènementiel).

La CDT et les services de la FFBB sont là pour aider et accompagner chaque territoire lors de cette quatrième étape.

# PROCEDURE DE TRAITEMENT ET DE SUIVI

Le PDT sera traité par la FFBB, selon une procédure à définir.

Concernant le soutien de la FFBB, il sera étudié par la Commission Fédérale de Développement Territorial, et décidé, sur proposition de la CDT, par le Bureau Fédéral.

Si soutien financier, un acompte égal à 50 % du montant attribué sera versé.

La CDT et les services de la FFBB sont là pour aider et accompagner chaque territoire lors de cette quatrième étape.

# SUIVI DES ACTIONS ET REGLEMENT FINANCIER

Il sera demandé, pour chaque PDT, une évaluation de l'action

En cas de soutien financier, le paiement du solde de l'aide fédérale sera réalisé sur la base:

- D'un bilan compte-rendu financier de l'action
- Du compte de résultat de la structure territoriale

## QUI ?

Emploi en CDI  
Création d'un emploi en CDI

Personne titulaire d'un titre professionnel (BP, DE, DES, BE, CQP, Master STAPS)

ou/et

engagement en formation professionnelle continue à minimum

- BP monovalent BB ou
- BP Sports Collectif. BB ou
- BPAPT (Activités Physiques pour Tous) et CQPTSRBB (Certificat de Qualification Professionnelle Technicien Sportif Régional de BasketBall)

## POUR QUI ?

- ✓ Certains CD ou LR créateurs d'emploi et nécessitant une aide
- ✓ LR ou CD intégrés dans les anciennes opérations Solidarité ou STAPS

## POURQUOI ?

Pour un emploi lié majoritairement à des actions de développement et de promotion.

## COMMENT ?

### Dossier de demande

#### Audit incluant :

- Montant (et %) restant de l'emploi à la charge de la structure
- Projection pluriannuelle de l'emploi (échancier)
- Autres aides ou mises à dispositions intégrées ou existantes

## QUELLES OBLIGATIONS ?

- Copie du contrat de travail (ou convention de mise à disposition)
- Utilisation du logiciel CTF
- Production d'un Plan de Développement Territorial
- Fournir :
  - Bilan et compte de résultat de la structure
  - Copies des arrêtés (ou conventions) par rapport aux subventions
- Présence du salarié au séminaire CTF Développement

# FINALISATION

- Formalisation des 6 étapes
  - Le dossier de demande
- Questionnaire LR-CD sur les emplois ou non



## POLE TERRITOIRES



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80  
[www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)